



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le jeudi 16 décembre
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 10 décembre
2021

Etaient présent(e)s : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe

Gérard GUERRERO, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT⁽⁴⁾, Emilien GOGUEL-MAZET, Christine ARNAUDO, Adjoint(e)s
Patrick MAGRO, Denis CANI, Patrick DUBESSE, Manuel PINTO, Djelloul OUARET, Ludovic DI MEO, Gaëlle LECOQ, Virginie AUTIE⁽¹⁾, Sophia FELLAHI-TALBI⁽²⁾, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Bertrand CONNIN, Nathalie CIPRIANI, Philippe REYNAUD, Conseiller(e)s municipaux(ales).

Etaient absent(e)s et représenté(e)s : Louisa HAMMOUCHE par Virginie AUTIE, Hocine BEN-SAÏD par Audrey CERMOLACCE, Carole HALGAND par Jérémy MARTINEZ, Gérard ESCOFFIER par Emilien GOGUEL-MAZET, Marie-Catherine BIANCO par André MOLINO, Hélène FERRANDI⁽³⁾ par Arthur MELIS, Roselyne MANDRAS par Gaëlle LECOQ, Anne OLIVERO par Christine ARNAUDO, Maëva CHALLIES-SANCHEZ par Sophie CELTON, Thierry AUDIBERT par Nathalie CIPRIANI

Secrétaire de séance : Bertrand CONNIN

- (1) Arrivée avant le vote de la 3^{ème} question
(2) Arrivée avant le vote de la 4^{ème} question
(3) Représentée par Arthur MELIS de la 1^{ère} à la 5^{ème} question
Arrivée avant le vote de la 6^{ème} question
(4) Partie avant le vote de la motion

=====

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 16 décembre 2021 sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30.

Monsieur le Maire : « avant de procéder à l'appel, je vous informe que Monsieur Emilien GOGUEL-MAZET a soutenu sa thèse de doctorat en droit et je tenais à le féliciter au nom du conseil municipal. »

Monsieur le Maire procède ensuite à l'appel ainsi qu'à l'énoncé des pouvoirs donnés et constate que le quorum est atteint.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 14 octobre 2021 à l'approbation de l'assemblée délibérante qui l'adopte à **l'UNANIMITE**.

Délibération n°01.12.2021 : FINANCES COMMUNALES - Attribution de subventions aux associations – Exercice budgétaire 2021 – 5^{ème} répartition.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Manuel PINTO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des remarques sur ce rapport ? »

En l'absence de remarques, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°02.12.2021 : FINANCES COMMUNALES - Attribution d'avance sur subventions à certaines associations et établissement public - Exercice budgétaire 2022.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Manuel PINTO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des remarques ? »

En l'absence de remarques, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°03.12.2021 : FINANCES COMMUNALES – Approbation de l'avenant n°3 à la convention de gestion de la compétence éclairage public entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Septèmes-les-Vallons.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Arthur MELIS** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des remarques ? »

En l'absence de remarques, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°04.12.2021 : RESSOURCES HUMAINES - Organisation du temps de travail des agents de la commune de Septèmes-les-Vallons.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Denis CANI** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « je voudrais rajouter que c'est une loi qui a été mise en place et que par conséquent, les élu.e.s et le maire doivent l'appliquer. A défaut, des poursuites sont possibles. Je vous précise que pour cette mise en œuvre, j'ai préféré travailler avec les organisations syndicales. Avez-vous des questions ? »

Madame Cermolacce : (cf. texte de son intervention ci-après)

Monsieur le Maire, chers collègues,

Je crois qu'il est normal et même plutôt sain dans une mairie comme la nôtre qu'il y ait échange autour de cette délibération puisqu'elle concerne directement une réorganisation du temps de travail des agents de notre collectivité. Et je tenais à m'exprimer ce soir sur ce sujet.

M. le Maire l'a expliqué, cette délibération fait suite à la loi de la transformation de la fonction publique d'aout 2019, un texte qui remet en cause la conception française du service public sur plusieurs points comme un recours plus souple aux contractuels ou encore l'encadrement du droit de grève et qui, finalement, calque le modèle du privé sur le public ; et dans cette loi il est question d'harmoniser le temps de travail des fonctionnaires à 1607h annuelles et c'est sur ce dernier point que nous échangeons ce soir.

C'est une des lois contre laquelle, avec des élus de cette assemblée, avons manifesté pour dénoncer les régressions sociales qui s'y apportent.

D'ailleurs les groupes parlementaires dont sont issus les partis politique de la majorité municipale s'y sont opposés et ont voté contre cette loi.

Et au niveau de la ville nous avons exprimé lors de la dernière mandature, via une motion dénonçant les reculs sociaux, notre mécontentement des lois successives visant à détruire les conquêtes sociales du pays.

Nous parlons d'une loi qui, entre autres, annule de fait tous les accords plus favorables au temps de travail légal des fonctionnaires territoriaux qui avaient été négociés dans les collectivités au fil des ans.

Nous parlons d'une loi qui ne prend pas en compte les spécificités des métiers et des pénibilités qu'ils peuvent générer.

Nous parlons d'une loi écrite par pure idéologie par des technocrates en totale déconnexion avec la réalité du service rendu qui représente une régression pour les agents, pour le statut et la libre administration des collectivités.

C'est donc aussi un nouveau déni de la démocratie de la part de notre gouvernement qui, sans concertation avec les différents exécutifs des collectivités, nous pond pourtant une loi sans connaître la réalité de vie des agents qui font vivre le service public.

Nous, élus de communes, élus de proximité, élus de septèmes, connaissons nos agents, connaissons leurs travaux, leurs missions et leur implication, pas seulement de par nos délégations mais aussi en notre qualité d'usagers.

Et il est inacceptable que d'un côté, le gouvernement salue le travail des fonctionnaires face à la pandémie, et de l'autre les fasse passer pour des privilégiés en continuant ainsi à s'attaquer à leurs droits et en maintenant cette loi malgré le désaccord affiché de bon nombres de collectivités progressistes françaises.

En effet il nous est fait aujourd'hui obligation d'appliquer ces nouvelles dispositions avant le 1^{er} janvier 2022, sous une triple menace de la Préfecture : le contrôle de légalité avec les blocages des décisions de la Ville par le Préfet, le contrôle comptable avec un risque de blocage de la paie des agents et le contrôle de gestion de la collectivité.

Ainsi, la ville de septemes, a travaillé avec l'organisation syndicale pour que les conséquences de la mise en œuvre de cette loi soient les plus humaines possibles. Il nous faut saluer le travail de l'administration mais aussi le travail de la CGT qui, depuis des mois, fait le tour de chacun des services, des chefs de services, des agents pour connaître la réalité de leur temps de travail actuel afin d'obtenir un état des lieux des plus précis, une base des plus justes pour qu'aucun agent ne soit pénalisé et il est important de le souligner.

Enfin Monsieur le Maire, chers collègues, je fais partie de celles et ceux convaincus que l'ensemble de la société devrait bénéficier d'une réduction du temps de travail, c'est mon côté idéaliste mais c'est surtout une question de justice sociale et d'émancipation et, comme nous nous voyons contraints par l'état d'approuver ce rapport, il est quand même important je crois de rappeler la position « inconfortable » pour moi et certains d'entre nous ce soir, de se retrouver à discuter d'un rapport allant à l'encontre de mes convictions, de nos convictions car il nous faut assumer à la fois nos obligations d'employeur en se mettant en conformité avec une loi dont nous ne voulons pas, et à la fois l'ambition de défendre au mieux les intérêts du service public municipal et des agents qui le font vivre et par-dessus tout la défense de l'idéal que nous portons.

C'est pourquoi cette loi, et ce qu'elle engendre (et elle n'est malheureusement pas isolée), démontre une fois de plus la nécessité de resserrer les liens entre les communes et leurs agents, de donner toute sa place au « dialogue social » et aux instances paritaires dans les collectivités car, je ne suis pas visionnaire, mais je sens bien que les batailles à venir seront nombreuses, d'autant + lorsque l'on entend les potentiels futures et futurs présidentes ou présidents de la république qui font, une nouvelle fois, des fonctionnaires et de la dépense publique, des cibles toutes désignées.

Il risque donc d'y avoir des rudes combats à mener pour préserver nos collectivités, nos services publics et nos agents et il nous faut y être prêts.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : « d'autres interventions ? »

Monsieur Dubessé : « oui Monsieur le Maire. *(Cf. texte de son intervention)*

Monsieur le Maire,

Chères et chers collègues,

J'ai beaucoup réfléchi à ce que je devais faire sur ce vote qui me rappelle à un certain nombre de convictions qui ont guidées toute une partie de ma vie et surtout de mon passé de syndicaliste.

Je me suis battu de longues années contre l'annualisation du temps de travail et il me semble qu'en votant avec la majorité municipale aujourd'hui j'allais prendre le contre-pied des batailles syndicales qui furent les miennes et que je ne renierais jamais.

Car non, la fin ne justifie pas les moyens !

Je vais donc m'abstenir.

Je n'ai pas de certitude que ce choix soit absolument le bon, mais ce dont je suis sûr, c'est qu'il s'agit d'un choix d'homme libre !

Depuis des semaines, je cherche des arguments pour voter favorablement, je n'y arrive pas.

Depuis des semaines je cherche des raisons de voter contre, je ne les trouve pas.

Donc je doute, et douter c'est le propre de la raison me semble-t-il...

Dans le doute je m'abstiens.

Il se peut que les choses s'éclaircissent dans quelques mois, c'est possible mais aujourd'hui je souhaite garder mes convictions car les convictions ça n'a pas de prix.

Je vous remercie pour votre attention !

Monsieur Martinez : « les dispositions de cette loi sont discutables mais par respect pour le travail qui a été fait, le groupe socialiste votera cette délibération. »

Monsieur Reynaud : « je n'avais pas prévu de prendre la parole mais je salue la position de Monsieur Dubessé et je ne voterai pas non plus. »

Monsieur Cani : « j'ai fait largement mes 35 heures sur ce dossier. L'annualisation peut être choquante mais cela fait partie de la réflexion. La mise en place des 35 heures, dans l'ensemble, va nous aider dans nos futures conquêtes pour aller vers les 32 heures et voir comment traiter la question de la pénibilité. Et dans notre pays, combien d'entreprises ne sont toujours pas aux 35 heures ? C'est pour cela que nous devons continuer à mener bataille sur la possibilité de faire avancer les choses. »

Monsieur le Maire : « cela a été travaillé avec les élus, les organisations syndicales et les agents. Je suis donc satisfait de pouvoir voter cette délibération car des efforts ont été faits des deux côtés et je vous précise que si nous avons dû voter la loi telle qu'elle est faite, il y aurait eu un grand recul pour les agents et le service public n'aurait pas pu continuer comme aujourd'hui. Avez-vous d'autres questions ? »

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 4 abstentions (Patrick DUBESSE, Nathalie CIPRIANI, Thierry AUDIBERT, Philippe REYNAUD)

Délibération n°05.12.2021 : RESSOURCES HUMAINES - Règlement intérieur de la commune de Septèmes-les-Vallons.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Denis CANI** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des remarques ? »

Monsieur Cani : « pour ne pas être retoqués par la Préfecture, il nous faut mettre en place un règlement intérieur. »

Monsieur Dubessé : « concernant l'annualisation du temps de travail il s'agissait d'une position politique, mais je ne suis pas contre le travail qui a été fait **sur le règlement intérieur**. Je **voterai donc cette délibération**. »

Monsieur le Maire : « d'autres interventions ? »

En l'absence d'autres interventions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 3 abstentions (Nathalie CIPRIANI, Thierry AUDIBERT, Philippe REYNAUD)

Délibération n°06.12.2021 : RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau-type des emplois communaux – Année 2021.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Denis CANI** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des remarques ? »

En l'absence de remarques, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 3 abstentions (Nathalie CIPRIANI, Thierry AUDIBERT, Philippe REYNAUD)

Délibération n°07.12.2021 : RESSOURCES HUMAINES – Prise en charge des frais d'hébergement pour départ en formation obligatoire des agents de la Police Municipale.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Denis CANI** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « il s'agit de formations obligatoires donc ce n'est pas aux agents de payer. C'est pour cela que nous souhaitons mettre en place un forfait. Avez-vous des remarques ? »

En l'absence de remarques, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°08.12.2021 : RESSOURCES HUMAINES –Renouvellement de la Convention d'adhésion au pôle santé du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône (CDG 13).

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Denis CANI** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des remarques ? »

En l'absence de remarques, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°09.12.2021 : RESSOURCES HUMAINES - Etat annuel des indemnités perçues par les élus locaux.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°10.12.2021 : EDUCATION - Approbation de la convention de partenariat et accord de responsabilité conjointe entre la Commune et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Bouches-du-Rhône pour la mise en place d'un Environnement Numérique de Travail dans les écoles publiques de la Commune.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Paul BONZI** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°11.12.2021 : CULTURE – Approbation du Projet Scientifique Culturel Environnemental et Social (PSCES) de la médiathèque.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sylvie LAURENT** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°12.12.2021 : ACTION SOCIALE – Avenant n°3 à la convention façades conclue avec SOLIHA.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Madame Celton : « cela permet d'inciter à l'amélioration de l'habitat, de faire travailler les opérateurs économiques et d'aider les particuliers pour le ravalement de leurs façades. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°13.12.2021 : CONSEIL MUNICIPAL - Dénomination d'une voie publique « Impasse La Rocade ».

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°14.12.2021 : PATRIMOINE COMMUNAL – Acquisition par la Commune d'un local commercial sis 42 avenue du 8 mai 1945 - Parcelle cadastrée section AP n°57.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « ce local se trouve à côté de l'ex-pâtisserie fermée de longue date et du marchand de chaussures Dossetto. »

Monsieur Reynaud : « la Ville a acquis plusieurs locaux commerciaux. Est-ce que nous avons des projets ? Parce que beaucoup de commerces ferment et ne réouvrent plus. Des commerçants de Notre-Dame aimeraient venir à Septèmes centre. »

Monsieur le Maire : « avant, quand les locaux commerciaux étaient vendus, ils étaient souvent transformés en logements. C'est pour éviter cela que nous avons institué un linéaire commercial dans le PLU, interdisant le changement d'usage, puis décidé de travailler avec la Chambre de commerce et la Chambre des métiers pour acquérir les locaux qui se vendent, notamment pour aider les jeunes à s'installer. Je remercie Céline Ducret et les services pour le travail qu'ils font car pendant la crise sanitaire, cela a permis aux commerces de percevoir des aides.

Ces acquisitions permettent aussi d'éviter l'installation d'épiceries de nuit ou de même type. Mais nous achetons aussi des logements pour les rénover et les louer, en particulier aux jeunes couples et aux séniors.

Il ne faut pas oublier que si la zone de Plan de Campagne est un handicap pour le commerce septémois, nos quelques acquisitions vont permettre aux jeunes ayant des projets, de s'installer sur notre commune. Au passage sur nos 7 acquisitions de locaux commerciaux, en comptant celle en cours, 4 sont occupées et fonctionnelles, un est dans un immeuble qui, sans notre acquisition, aurait eu très vite des problèmes graves. Donc les services suivent parfaitement ces dossiers complexes. »

Monsieur Martinez : « le point important c'est la concurrence de Plan de Campagne et le fait d'acheter des commerces vacants sur la commune permet de voir quel commerce peut s'installer, sans être en concurrence avec ceux de Plan de Campagne. C'est aussi une sécurité pour la commune qui peut éviter certaines installations. Par exemple l'achat de l'ancien bar aux Caillols alors qu'il n'y avait plus de bar dans ce quartier. Il faut souligner qu'après avoir réalisé les travaux nécessaires dans ce local, le fait d'être propriétaire peut permettre de faire rentrer des recettes nouvelles. »

Monsieur Magro : « la transformation de commerces en logements a commencé il y a longtemps du fait notamment (mais pas que) de la concurrence des grandes zones commerciales. Comme indiqué par André Molino, il faut savoir que dans l'élaboration des documents d'urbanisme, il est possible d'imposer un linéaire commercial qui interdit ces transformations. On a donc décidé de l'utiliser en 2010 je crois.

Cela permet aussi d'avoir des services (médecin, infirmière, comptable...)

Nous avons vocation à réguler pour éviter les « mauvais coups » mais nous n'avons pas vocation à tout acheter. Après, la question sera de trouver les bons commerces car certains sont difficiles à remplacer (par exemple le bijoutier de Notre-Dame-Limite). Rien n'est facile. Il faut donc saluer l'aide apportée par les 2 chambres. »

Madame Celton : « je n'ai pas beaucoup de chose à rajouter si ce n'est que nous ne sommes pas les seuls dans cette situation qui est complexe en matière de commerce. Cela fait plus de deux ans que nous travaillons avec les 2 chambres. Un état des lieux a été fait et on sait quel type de commerce doit pouvoir s'installer. Cela permet aussi des accompagnements de personnes ayant des projets. Les locaux acquis par la Ville entrent dans le cadre de la grande

réhabilitation qui va commencer et heureusement car sur l'avenue du 8 mai 1945, beaucoup de logements sont susceptibles d'être problématiques.
 A partir de janvier dans les locaux de Marius Pascal, à Notre-Dame-Limite, un espace dédié à l'Habitat se tiendra. Il y aura des expositions, des réunions, des ateliers...
 C'est un travail sur le long terme mais on est sur une bonne dynamique et on espère pouvoir réussir. »

Monsieur Reynaud : « ce n'est pas dans le but de donner des leçons et comme je ne suis pas mêlé aux travaux de la mairie, je me fais le porte-parole des Septémois qui trouvent que le centre-ville tombe en ruine et qui ont des difficultés pour s'installer. »

Madame Celton : « on rencontre les commerçants au moins une fois par trimestre pour faire le point avec eux. »

Madame Lecoq : « le déplacement des commerces de Notre-Dame-Limite sur le centre-ville aboutirait à vider Notre-Dame-Limite. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit aussi d'un quartier de la Ville. »

Monsieur le Maire : « l'objectif n'est pas de déplacer un quartier sur un autre. Il s'agit d'acheter un local pour ensuite le louer. Il faudra voir ensuite quel commerce remplacera celui qui a vendu. Il faut tout prendre en compte. Par exemple, sur les Caillols, une nouvelle boulangerie vient d'ouvrir et est tenue par un jeune Septémois. »

Monsieur Reynaud : « le commerce en lui-même pourrait être parfaitement intégré mais il existe des « irritants » qui l'en empêchent comme le fait que l'avenue est très passante le matin et qu'il y a divers problèmes de stationnement. »

Monsieur le Maire : « depuis peu la Ville a mis en place la vidéoverbalisation. Nous avons déjà fait 456 verbalisations mais le civisme est difficile à obtenir. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°15.12.2021 : PATRIMOINE COMMUNAL - Installation d'équipements techniques permettant la mise en place de télérelève par GRDF au complexe sportif du Grand Pavois – Convention particulière d'hébergement.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Arthur MELIS** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°16.12.2021 : COOPERATION INTERCOMMUNALE – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement - Exercice 2020.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Paul BONZI** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « je vous rappelle qu'il n'y a pas de vote sur ce rapport. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire propose d'examiner le projet suivant.

Délibération n°17.12.2021 : COOPERATION INTERCOMMUNALE – Convention de mise à disposition de matériel et de service pour la création d’un portail numérique permettant la réception et la transmission des déclarations d’intention d’aliéner.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur Magro : « cela va s'accompagner également d'une dématérialisation totale des permis de construire et des déclarations préalables. Vous aurez une page entière dans l'Almanach. Cela va faire faire des économies, gagner du temps et de la cohérence. Mais il y a 2 risques : une perte de lien social et encore plus fondamentalement, à terme, le développement numérique va poser des questions majeures à la planète. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°18.12.2021 : DEVELOPPEMENT DURABLE – Convention de cofinancement entre l'Etat, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la ville de Septèmes-les-Vallons – Résorption des points noirs du bruit de l'autoroute A7 à Septèmes-les-Vallons Secteur Basse Bédoule.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Patrick DUBESSE** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur Dubessé : *(cf. texte de son intervention)*

Monsieur le Maire

Chers Collègues

Si vous le permettez avant de procéder à la lecture de la délibération je voudrai faire un petit historique de mon, de notre engagement sur l'amélioration de la qualité de vie et la lutte sur les nuisances sonores pour les septemoise et septemois

Pour nos jeunes Collègues du conseil municipal, le mur anti bruit qui longe l'avenue Édouard Sauze n'est pas le fruit du hasard

En 1993 l'association mouvement septemois pour la sauvegarde de la nature et de l'environnement dont j'en étais le Président fort de ses 350 adhérents pris ce dossier pour le porter haut et fort auprès de la DDE à cette époque.

Puis, sans le soutien sans faille de Marc FERRANDI et Fernand Ros alors Maire et Premier Adjoint, pour ce projet, le mur Anti Bruit existant certes qui vieillit et sur lequel il y a un suivi d'entretien n'aurait pas pu sortir de terre et assurer une protection contre les nuisances sonores et autres d'une partie de quartiers de Septèmes'.

Mais je savais que le combat n'était pas fini et il fallait continuer à demander des protections sonores et autres pour notre commune traversée par beaucoup d'axes routiers

Et nous avons bien fait car Les engagements pris lors du programme municipal par Mr le Maire sont tenus,

La résorption d'un autre point noir bruit sur la commune va voir le jour.

Notre pugnacité, notre présence à toutes les réunions, le professionnalisme de nos services permet à notre commune d'être éligible à un programme d'état opération inscrite et faisant l'objet d'une convention état ; métropole, commune.

Et je tiens particulièrement à remercier Céline DUCRET pour son investissement sur ce dossier.

Voilà ce projet n'est pas la fin de notre travail, nous devons continuer à travailler pour que d'autres points noirs sur notre commune soient résorbés. Les Septmoises et Septemois portant des revendications pour l'amélioration de la qualité de vie, nous continuerons à les soutenir pour que d'autres projets particulièrement dans le sens Aix Marseille aboutissent.

Monsieur le Maire : « ce dossier ne nous rajeunit pas car au tout départ, il y avait Patrick Dubessé, Alain Lonégro, Patrick Magro et moi-même.

Monsieur Magro : « les premières études et les premiers travaux ont commencé il y a 25 ans au moins. Sur le plan du financement, il faut rappeler qu'en 1999, la loi Chevènement confiait la totalité de la compétence bruit à la Communauté urbaine. On n'aurait donc plus rien eu à payer si tout cela était logique. Le mur anti-bruit de la Basse-Bédoule a pris rang dans le contrat de plan Etat-Région à l'automne 2012, grâce au groupe scolaire Langevin-Wallon. Puis pendant 9 ans, ça n'a plus beaucoup bougé à part quelques annonces d'études. Alors certes en 2012, nous devions payer 10 à 15 du coût et maintenant on va payer 17,5 %. Dont acte. Il est important de répéter que la présence du groupe scolaire Langevin-Wallon a été déterminante pour nous permettre de figurer en 8^{ème}, sur 13 projets retenus... il y a 9 ans. »

Monsieur le Maire : « le mur s'arrêtera au niveau de la pharmacie. A noter que dans le cadre de la réhabilitation des logements, des isolations des bâtiments ont été réalisées.

Concernant le financement de ce premier mur, même si normalement ce n'est pas une compétence de la Ville mais une compétence métropolitaine, notre participation est obligatoire, sauf à ne rien faire. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°19.12.2021 : ENVIRONNEMENT - Participation et engagement de la commune pour le programme ACTEE 2- MERISIER - Approbation de la convention entre la FNCCR, la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'ALEC Métropole Marseillaise, l'atelier de l'Environnement-CPIE du Pays d'Aix et les Communes – Approbation de la convention de reversement.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Ludovic DI MEO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°20.12.2021 : ENVIRONNEMENT – Avis de la Commune sur la demande d'autorisation environnementale unique assortie de servitudes d'utilité publique - Ecopôle de l'Étoile à Septèmes-les-Vallons.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Patrick MAGRO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°21.12.2021 : ENVIRONNEMENT - Signature d'une convention de partenariat avec l'association « les Ailes de la Protection Animale (PA) » dans le cadre de la stérilisation des chats sauvages errants sur la commune de Septèmes-les-Vallons.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Carole ALBOREO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°22.12.2021 : ENVIRONNEMENT – Signature de la convention de mise à disposition d'applications et de données du Système d'Information Géographique métropolitain (SIG) entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Septèmes-les-Vallons.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°23.12.2021 : POLITIQUE DE LA VILLE - Attribution d'une subvention d'investissement Politique de la Ville pour le réaménagement des locaux d'activités à la Gavotte Peyret (Foyer Tayeb Kebab).

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

Monsieur Reynaud : « le foyer est déjà ouvert, non ? Donc pourquoi nous demander de voter ce soir ? »

Madame Celton : « parce que nous avons reçu la facture. Nous avons eu la chance que le bailleur accepte de faire toutes les avances et d'attendre la fin de travaux pour demander à la Ville de payer. »

Monsieur Reynaud : « le foyer était fermé depuis combien de temps ? »

Madame Celton : « le foyer n'existait pas. Il a été aménagé en bas d'une tour dans des locaux commerciaux vacants totalement restructurés. »

Monsieur Magro : « il est important de préciser que contrairement à beaucoup d'autres rez-de-chaussée, le bas de cette tour n'est pas en zone inondable, même faiblement. Concernant ce local, nous avons vu passer beaucoup de donneurs de leçons, souvent candidats aux législatives de 93, 96 et 97 pour être précis... mais nous avons tenu bon pour qu'il ne devienne pas rapidement un lieu de deal et d'économie transgressive. »

Monsieur le Maire : « avez-vous d'autres questions ? »

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 3 abstentions (Nathalie CIPRIANI, Thierry AUDIBERT, Philippe REYNAUD)

MOTION - Motion portant sur l'individualisation de l'Allocation Adultes Handicapés.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Jérémy MARTINEZ** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur Martinez : « c'est une initiative commune aux 2 groupes de la majorité municipale. J'ai travaillé avec Anne Olivéro et Gaëlle Lecoq et je tiens à les remercier. Il s'agit d'un sujet d'actualité et très humain. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

COMPTES RENDUS

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte des décisions municipales qui ont été prises en application de l'article L.2122-22 de ce même code.

Le compte-rendu de ces décisions est consultable à la Direction de l'Administration Générale de la Ville aux heures d'ouverture de la Mairie.

Monsieur le Maire : « avant de lever la séance, je vous souhaite de passer de bonnes fêtes. Soyez prudents et revenez-nous en pleine forme. Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 20 janvier 2022. Je vous remercie. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.